



**HAL**  
open science

**Réponse à Monsieur Ad. Davy de Virville au sujet de sa  
publication "Les zones de lichens sur le littoral  
Atlantique", parue dans le "Bulletin de  
Mayenne-sciences 1931-1932"**

H. Des Abbayes

► **To cite this version:**

H. Des Abbayes. Réponse à Monsieur Ad. Davy de Virville au sujet de sa publication "Les zones de lichens sur le littoral Atlantique", parue dans le "Bulletin de Mayenne-sciences 1931-1932" . 1932, pp.1-12. insu-01469131v2

**HAL Id: insu-01469131**

**<https://insu.hal.science/insu-01469131v2>**

Submitted on 2 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hommage de l'Auteur

RÉPONSE A

M. Ad. DAVY DE VIRVILLE

Assistant à la Sorbonne  
Président de Mayenne-Sciences

au sujet de sa publication

LES ZONES DE LICHENS SUR LE LITTORAL  
ATLANTIQUE

parue dans le

« Bulletin de Mayenne-Sciences 1931-1932 »

par

H. DES ABBAYES

---

— 1932 —

RÉPONSE A  
M. Ad. DAVY DE VIRVILLE  
« Assistant à la Sorbonne, Président de Mayenne-Sciences »

au sujet de sa publication  
LES ZONES DE LICHENS SUR LE LITTORAL  
ATLANTIQUE

parue dans le  
Bull. de Mayenne-Sciences, 1931-32

PAR  
H. DES ABBAYES

---

Dans le « Bulletin de Mayenne-Sciences », 1931-32, AD. DAVY DE VIRVILLE « Assistant à la Sorbonne, Président de Mayenne-Sciences » a publié un long mémoire intitulé : *Les Zones de Lichens sur le Littoral Atlantique* (pp. 1 à 34). Son auteur me met fréquemment en cause d'une manière peu amène, au sujet de ma note : *Observations sur les Lichens Marins et Maritimes du Massif Armoricaïn* (Bull. de la Soc. Sc. de Bretagne, 1931, fasc. III et IV). Le ton général de sa polémique, ton qui d'ordinaire n'est pas en usage dans les milieux scientifiques et que rien dans ma note précitée ne pouvait justifier, me force, à mon corps défendant, à répondre à cet auteur ; d'autant que ses allégations et certaines omissions de sa part, en me citant, peuvent laisser dans l'esprit du lecteur l'impression que je ne suis qu'un plagiaire, voire même un faussaire. Je m'ef-

forcerai dans cet exposé de garder un ton courtois et d'éviter le langage excessif que DE V. emploie à mon égard. Cependant la vivacité de certaines attaques, plus nettement personnelles, m'obligera parfois à remettre les choses au point avec quelque énergie. (1).

Il convient d'abord de dire quelques mots de ma note de 1931 (dont une réimpression est jointe à la présente réponse) et des circonstances qui ont accompagné sa publication.

Le 6 octobre 1930, DE V. fait présenter à l'Académie des Sciences une note intitulée : *Existence d'une zone de végétation inédite sur le littoral du Massif Armoricaïn : la zone à Caloplaca marina Weddell*,

« Une étude approfondie de la répartition des végétaux marins à l'île de Cézembre, dans la baie de St-Malo, et poursuivie sur le littoral de cette baie » lui a permis « grâce à l'obligeance du Dr Bouly de Lesdain qui a bien voulu déterminer ses échantillons » de constater « l'existence d'une zone de végétation n'ayant encore jamais été décrite à sa connaissance » la zone du *Caloplaca marina*. A part WEDDELL (1875), auteur de l'espèce *Caloplaca marina*, DE V. ne cite aucun autre auteur ayant signalé déjà ce Lichen sur le pourtour du Massif Armoricaïn, et plus particulièrement en Bretagne, si bien que le lecteur peut se croire en face d'un fait vraiment inédit.

En 1931, DE V. publie en collaboration avec FISCHER-PIETTE l'étude détaillée : *La zone du Caloplaca marina*, mais cette fois le fait n'est plus présenté comme nouveau car DE V. signale à l'index bibliographique, en plus de WEDDELL (1875), le travail de MALBRANCHE (1877), qui a mentionné l'existence du *Caloplaca marina* sur les côtes Normandes du Massif Armoricaïn, et ceux de VIAUD-GRAND-

---

(1) Afin d'éviter des erreurs d'interprétation, je précise que toutes les citations empruntées à DE VIRVILLE sont « entre guillemets » et imprimées en *italiques* et que les miennes sont « entre guillemets » et en caractères ordinaires.

MARAIIS et MÉNIER (1878), et DOMINIQUE (1884) qui l'ont signalée sur ses côtes Bretonnes. Il cite enfin l'ouvrage général qu'est la flore d'HARMAND (1913). Quant à l'étude bionomique de la zone, il reconnaît qu'elle avait déjà été faite, avant lui, en Suède par DU RIETZ (1921 et 1924). En cette occasion il peut encore nommer quelques Lichens communs « grâce au Dr Bouly de Lesdain qui a bien voulu revoir la détermination très difficile des Lichens » qui font l'objet de son article.

Etudiant depuis 1922 les Lichens Armoricains, il était naturel que je fusse ému de voir quelqu'un, non lichénologue du reste (comme le prouve le recours constant qu'il fait à la compétence du Dr Bouly de Lesdain) (1), venir en toute bonne foi, je n'en doute pas, explorer une région sur laquelle j'avais déjà fait de nombreuses observations non encore toutes publiées. Comme je possédais des notes assez étendues sur la côte d'Erquy (Côtes-du-Nord), que j'avais visitée en 1928 et 1929, il m'a semblé que le moment était venu de les publier, d'où mes : *Observations sur les Lichens Marins et Maritimes du Massif Armoricain*, note succincte que j'ai du reste intitulée : *note préliminaire*. Il était par ailleurs bien dans mes intentions, avant que j'aie eu connaissance des études de DE V., de présenter un travail sur cette question. En effet, si on se reporte à mon : *Essai sur l'Ecologie des Lichens du Massif Armoricain* (Bull. de la Soc. Sc. de Bretagne 1931, fasc. I et II) on peut y voir que j'avais annoncé l'étude des Stations Maritimes.

Le lecteur pourra se rendre compte également en lisant ma note de 1931, incriminée par DE V., qu'à aucun moment je ne l'attaque (attaque qui eût du reste été aussi dénuée de raison que celle dont je suis actuellement l'objet) ; bien plus j'ai tenu à reconnaître que « ce qui est nouveau dans leur

---

(1) Souvent et dernièrement encore j'ai eu recours moi-même à la haute science lichénologique du Dr Bouly de Lesdain, mais c'était pour avoir son avis sur des espèces un peu moins connues que : *Xanthoria parietina* L., *Lecanora atra* Ach. et autres,

« travail [de Virville et Fischer-Piette, 1931] c'est l'étude  
« bionomique détaillée qu'ils firent de la zone de végétation  
« de ce *Caloplaca*, étude qui en France n'avait pas encore  
« été faite ».

J'étais donc bien loin de revendiquer une priorité pour la découverte des zones de Lichens marins, comme l'insinue DE V.. Sans prétendre connaître tout ce qui a été dit sur la question, je crois posséder une documentation suffisante grâce à ma bibliothèque personnelle (près de 200 volumes et brochures lichénologiques) et aussi grâce à mes relations avec les lichénologues contemporains, pour savoir que cette question était connue dans ses grandes lignes. J'avais cependant, il me semble, quelque titre à m'y intéresser, et je pouvais, sans la permission de DE V., prendre date pour des observations faites toutes antérieurement à 1930.

J'ai donc repris l'étude des zones de Lichens marins et maritimes, et je pense, quoiqu'en dise DE V. avoir ajouté quelques contributions à leur connaissance en Bretagne. J'ai insisté, en particulier, dans un tableau récapitulatif, sur leur compénétration, et j'ai signalé l'importance bionomique du *Lecania prosechoides* Nyl. dans la zone à *Caloplaca marina* Wedd. (DE V. ignorait l'existence de ce Lichen mais il a su faire son profit de ma remarque, comme nous le verrons tout à l'heure). Le *Lichina confinis* Ag. a été réuni à la zone à *Verrucaria maura* Whlnb. comme en caractérisant un horizon ; la répartition géographique dans le Massif Armoricaïn du *Psoroma holophæum* Mont. et des deux espèces de *Roccella* a été précisée, et j'ai fait remarquer la présence à Erquy de certains Lichens calciphiles en rapport avec la teneur en carbonate de chaux des terrains de recouvrement. Tout cela rédigé en mentionnant mes prédécesseurs, y compris DE V., et en attribuant à chacun d'eux ce qui lui était dû.

Pendant que mon mémoire était à l'impression, DE V. présenta à l'Académie des Sciences : *La répartition des Lichens à l'île Cézembre* (C.R. Ac. Sc. t. 194, 4 avril 1932), et publia dernièrement dans le « Bulletin de Mayenne-

Sciences » (année 1931-32, séance du 24 juillet 1932), le mémoire dont il a été question au début de cet article. DE V. l'a fort généreusement distribué, vers le 15 novembre 1932, à de nombreuses personnalités scientifiques, même non naturalistes, mais a oublié de me le faire parvenir.

Le lecteur est ainsi suffisamment renseigné sur la genèse de la querelle que me cherche DE V.. Il a déjà pu remarquer qu'elle était sans objet.

Nous allons maintenant parcourir le mémoire de DE V. et relever pas à pas ses griefs, qui semblent être de deux sortes : griefs personnels et critiques scientifiques.

## I

### Relevé des griefs personnels

A — Page 5 : « *Nous-même, après beaucoup d'autres auteurs, les [faits concernant les zones de Lichens] avons rappelés en les accompagnant de nouvelles observations faites sur les côtes du Massif Armoricaïn dans diverses publications. Aussi avons-nous été très surpris de voir récemment H. des Abbayes les présenter comme nous vécux dans une note inspirée par nos précédentes recherches et pour plus de sûreté antidatée d'une année* ».

1°) Si DE V. reconnaît cette fois que c'est « *après beaucoup d'autres auteurs* » qu'il a « *rappelé les faits maintenant bien connus* », cela ne ressortait guère de son C.R. Ac. Sc. du 6 octobre 1930, où on peut lire p. 577 « *qu'il a constaté l'existence d'une zone de végétation n'ayant jamais été décrite à sa connaissance* » et où il ne cite comme représentant des « *beaucoup d'autres auteurs* » que WEDDELL ; encore était-il difficile qu'il le passât sous silence, car c'était l'auteur de l'espèce qui faisait l'objet de sa note (1).

---

(1) DE V. rappelle de plus les travaux de HAMEL (1928) et FISCHER (1929), mais ces deux auteurs n'ont pas mentionné le *Caloplaca marina*.

Dans sa publication suivante (1931), la liste des « *beaucoup d'autres auteurs* » en comprend 10 dont (en plus de WEDDELL, déjà cité) seulement trois lichénologues s'étant occupés du Massif Armoricaïn : DOMINIQUE (1884), VIAUD-GRAND-MARAIS et MENIER (1878) et MALBRANCHE (1877). Quant à la priorité de sa « *découverte* », il reconnaît p. 3 que « *c'est à un distingué botaniste suédois que revient le mérite de cette découverte* » de la zone du *Caloplaca marina*, que lui, DE V. « *croyait être le premier à avoir observée lorsqu'il la signala à l'Académie des Sciences* ».

On voit donc par là que, lorsque DE V. publia sa note de 1930, il ne connaissait pas du tout la bibliographie de la question, et que, si en 1931 il la connaissait un peu mieux, ses connaissances étaient encore bien fragmentaires. Ce furent donc à cette époque les lecteurs de DE V. qui furent « *très surpris* » de le voir présenter comme « *nouveaux* » des faits dont l'étude n'avait été que trop peu « *inspirée par les précédentes recherches* » des « *beaucoup d'autres auteurs* ».

2°) Sa « *surprise* » de me voir présenter ces faits « *comme nouveaux* » n'a d'égale que la mienne de lire cette affirmation, qui ne se dégage de ma note de 1931 qu'à travers l'imagination de DE V.. Voici en effet ce qu'on peut lire dans cette note p. 1 : « Les Lichens marins et maritimes sont connus depuis longtemps et plusieurs auteurs ont déjà signalé la présence de la plupart d'entre eux sur de nombreux points du Massif Armoricaïn : LE JOLIS (1859), NYLANDER (1861, 1883), WEDDELL (1875, a et b), DOMINIQUE (1884), HUE (1895), PICQUENARD (1904), et moi-même (1924) ». Aucun de ces auteurs, sauf WEDDELL (1875 b) et DOMINIQUE (1884) n'était connu de DE V., et cependant je n'ai pas cru alors devoir le faire remarquer.

Je continue ensuite dans ma note (p. 2) la série des auteurs par FISCHER (1929), DAVY DE VIRVILLE (1930, et DAVY DE VIRVILLE et FISCHER-PIETTE (1931), et à propos de ces derniers j'écris : « Ce qui est nouveau dans leur travail c'est l'étude bionomique détaillée qu'ils firent de la zone



« de végétation de ce *Caloplaca*, étude qui en France n'avait « pas encore été faite ». Ceci prouve suffisamment que j'ai su rendre à chacun ce qui lui était dû et qu'en la circonstance je fus beaucoup plus modeste que DE V. ne l'avait été en 1930.

3°) « *Note inspirée par nos précédentes recherches* ». Pourquoi DE V. se donne-t-il l'importance, qu'il a suffisamment démontré ne pas avoir, par sa longue bibliographie de 1932 ? Il me suffisait de prendre des « *inspirations* » dans les « *beaucoup d'autres auteurs* » qui avaient devancé DE V.. Par contre je puis bien retourner contre lui son argumentation, car DE V. emprunte à ma note de 1931 le fait de l'existence du *Lecania prosechoides* Nyl., qu'il passe sous silence dans ses précédentes publications et qu'il cite ensuite en 1932. Afin que nul n'en ignore il en donne même une photographie ; et je m'estime heureux que ma modeste note, dans laquelle on ne peut relever « *qu'un fait réellement nouveau* », ait réussi à attirer l'attention de DE V. sur ce Lichen.

4°) « *Note pour plus de sûreté antidatée d'une année* ». DE V. fait ici un long renvoi en bas de page, où il rappelle le numéro du 11 mars 1932 de « la Vie Rennaise », dans lequel est paru le compte-rendu de la séance de la « Société Scientifique de Bretagne » du 4 mars 1932, et, du fait que ma note y est analysée, il conclut qu'elle n'est réellement que du 4 mars 1932, et non de 1931.

Je m'élève à mon tour contre sa protestation ; cette note est bien réellement parue dans le « Bulletin de la Société Scientifique de Bretagne » de 1931, fascicules III et IV (c'est-à-dire 2<sup>e</sup> semestre) et la mention d'extrait portée sur la couverture des tirés à part est conforme à cette parution. Que ce Bulletin du 2<sup>e</sup> semestre 1931 soit sorti des presses en avril 1932, la chose est parfaitement vraie, et DE V. ne doit pas ignorer que tous les Bulletins des Sociétés savantes (et probablement aussi celui de « Mayenne-Sciences »), sont imprimés après que la période à laquelle ils se rapportent est révolue. On se demande bien du reste comment il pourrait en être autrement.

Quant au compte-rendu paru dans la « Vie Rennaise » du 11 mars, « *preuve formelle que le travail en question a bien été antidaté d'une année par son auteur* », voici très simplement son explication. Il ne m'était pas nécessaire pour faire imprimer ma note au « Bull. de la Soc. Sc. de Br. » de la lire à une séance de la Société, et ce n'est pas la première fois que je publie des notes sur les Lichens dans différents Bulletins sans les avoir lues ou fait lire en séance ; car je n'ignore pas le peu d'attrait que, d'une manière générale, les Lichens exercent sur un auditoire non spécialisé. Or, en qualité de secrétaire de ladite Société je suis chargé d'organiser l'ordre du jour des séances ; lorsque je trouve cet ordre du jour insuffisant, j'y ajoute, faute de mieux, quelques communications entomologiques ou botaniques. Ce cas s'est présenté précisément le 4 mars 1932 ; j'ai donc analysé à la séance de la Société ma note qui était déjà à l'impression pour le bulletin de 1931. Le compte rendu de la « Vie Rennaise », sur lequel DE V. s'appuie si fortement, ne signifie donc absolument rien quant à la date de ma note ; il montre simplement qu'il en a été question à cette séance du 4 mars 1932. Et bien m'en a pris de l'y avoir présentée, car c'est « *la preuve formelle* » que mon travail est antérieur à celui de DE V. : *La Répartition des Lichens de l'île Cézembre* (C.R. Ac. Sc. t. 194, séance du 4 avril 1932). L'antidate était donc parfaitement inutile. Aussi après cela, il est peut-être permis de penser que c'est précisément cette antériorité évidente qui a gêné DE V. au point de lui faire perdre toute dignité en portant sur mon compte de si graves accusations (1).

---

(1) Je ferai de plus remarquer que DE V. tronque, en le citant, le texte du compte-rendu paru dans « La Vie Rennaise », ce qui en altère profondément le sens. Voici le texte rétabli avec, en *italiques* les passages supprimés par DE V. : « Il [des A.] rappela » « d'abord que la plupart des Lichens marins et maritimes ont » « été signalés par plusieurs auteurs sur les côtes de Bretagne. » « *Dernièrement la bionomie du Caloplaca marina Wedd. fut étu-* » « *diée à Saint-Malo par l'un d'eux, mais l'ensemble de l'étude* » « *bionomique des Lichens marins et maritimes et des associa-* » « *tions qu'ils forment n'avait pas encore été faite en France* ». Ces

B — Après cette entrée en matière, vient ensuite un historique de la question avec une bibliographie des plus complètes. On ne peut que remercier DE V. de l'avoir faite, elle empêchera sûrement les jeunes lichénologues à venir de traiter les lichens littoraux en ignorant les éléments de la question.

DE V. s'efforce de démontrer que tout était connu avant lui : « *En résumé, après ces explications, nous croyons pouvoir affirmer que la répartition des Lichens marins et maritimes est parfaitement connue en France* ». Mais alors pourquoi DE V. a-t-il écrit notes et mémoire sur cette question, et pourquoi surtout pendant les 10 pages qui suivent la reprend-il encore une fois de plus, si tout a été dit ?

C — Page 8 je relève : « *Les principaux Lichens du Massif Armoricaïn sont alors connus. Ils seront de nouveau retrouvés et signalés dans les mêmes conditions par : [suit une liste d'auteurs] et enfin, par des Abbayes dans la Loire-Inférieure en 1924.* » On se demande pourquoi cet « *enfin* » péjoratif précède mon nom, et pourquoi DE V. arrête la série des auteurs à 1924, alors que lui arrive bon dernier en 1930, 1931 et 1932 ?

## II

### Relevé des critiques scientifiques

J'accepte bien volontiers toutes les critiques d'ordre scientifique sur la valeur de mes publications. J'estime même que ces critiques, nécessaires quand elles sont justifiées, ne peuvent que faire progresser la Science ; mais DE V. oublie qu'elles doivent se faire en termes courtois, selon les usages établis entre gens bien élevés, et que, surtout, elles doivent être dénuées d'animosité personnelle.

---

deux passages gênaient probablement DE V. car dans le premier il voyait nettement qu'il était question de lui et qu'en conséquence on ne pouvait supposer ma note antérieure à la sienne, également de 1931 ; en supprimant le second il enlevait à mon travail précisément un de ses caractères originaux.

A — Page 21, DE V. me reproche d'avoir considéré *Lecania prosechoïdes* Nyl. comme aussi caractéristique de la zone à *Caloplaca marina* Wedd. que cette dernière espèce, et de généraliser à tort une observation faite à Erquy.

Si j'affirme l'abondance de *Lecania prosechoïdes* à Erquy et sa même répartition verticale que celle de *Caloplaca marina*, c'est que cela est un fait d'observation. Quant à sa généralisation, je ne l'ai pas plus inventée, et n'ai pas attendu les publications de DE V. pour visiter de nombreuses autres localités. D'ailleurs DE V. ne connaissait pas cette espèce lors de ses publications de 1931 et du 4 avril 1932 ; ce n'est que lorsqu'il eut appris son existence par ma note, qu'il la découvrit à Cézembre. Ses observations sont donc bien récentes et c'est probablement lui qui se trompe en généralisant. Il donne, du reste, une excellente photographie de l'association *Caloplaca marina-Lecania prosechoïdes*, où ces deux espèces sont très mélangées et en quantités égales, ce qui ne peut que démontrer la réalité de ce que j'ai avancé.

B — Plus loin page 21 : « De même il est inexact que d'une  
« manière générale, le *Verrucaria maura*, du moins si on  
« ne limite pas ses observations à une seule localité ou à  
« une étendue restreinte de littoral, soit aussi abondant  
« dans la zone du *Caloplaca marina* que plus bas ».

Je renvoie DE V. à mon tableau récapitulatif de la page 7 de ma note de 1931, où il pourra voir que la zone à *Caloplaca marina* et *Lecania prosechoïdes* s'étend plus haut que celle à *Verrucaria maura*. par conséquent que ce dernier disparaît vers le haut, cependant que les autres existent encore. Il ressort clairement que ce que j'ai dit de l'abondance du *Verrucaria maura* dans la zone à *Caloplaca marina*, ne s'applique qu'à la partie inférieure de cette dernière.

C — Page 23, à propos du *Lichina confinis* : « Nous ne  
« savons pourquoi des Abbayes qui, en cela, est seul de  
« son avis, veut en faire simplement un horizon de la zone  
« du *Verrucaria*. » DE V. discute ensuite l'emploi qui est

fait du mot « zone » en général. Sa discussion semble prouver qu'il ignore le sens étymologique de ce mot (du grec ζώνη) et qu'il n'a pas compris que c'est l'équivalent, en langage scientifique, de l'autre mot français « ceinture », aussi bien que « belt » en anglais, et « Gürtel » en allemand.

Et il dit enfin : « *En tous cas l'expression d'horizon, rarement employée dans ce sens, est sûrement défectueuse et doit être abandonnée* ».

Je regrette vivement d'être obligé de rappeler à DE V. qu'il semble ne pas connaître le sens des termes qui peuvent être employés en bionomie, termes dont la définition a été donnée par une autorité incontestée, le Professeur FLAHAULT, trop connu pour que j'insiste sur la valeur d'un tel guide.

Il suffit de se reporter à l'introduction faite par FLAHAULT pour la *Flore* de COSTE (Paris, Klincksieck, 1901), pour lire, p. 21, la définition de la « Zone » et de l'« Horizon ». L'emploi, que FLAHAULT fait de ce dernier terme dans les tableaux des pages suivantes, illustre d'une manière parfaitement claire sa définition et montre que l'horizon est une « subdivision de la zone ».

Que l'extension verticale du *Lichina confinis* soit en entier comprise dans la partie supérieure de la zone à *Verrucaria maura*, la chose n'est pas contestable ; ce *Lichina* n'en constitue donc rigoureusement selon la définition de FLAHAULT qu'un « Horizon ». Si DE V. avait connu la valeur de ce terme il n'aurait pas supposé qu'en l'employant je « donnais au *Lichina confinis* une importance « *écologique moindre qu'à Lichina pygmaea* ». Que je sois le premier à employer ce terme en lichénologie, ce n'est pas, si je ne m'abuse, une raison suffisante pour le déclarer « *défectueux* », surtout quand l'emploi que j'en fais correspond strictement à celui qu'en fait FLAHAULT en bionomie littorale (1).

---

(1) Je ferai de plus remarquer que le terme « Horizon » est d'un emploi constant en géologie stratigraphique, avec un sens rigoureusement équivalent à celui qu'il a en bionomie littorale.

Une simple réflexion pour terminer cette longue réponse: c'est qu'avant de vouloir donner des leçons aux autres, DE V. aurait bien fait de définir d'une manière précise les Lichens dont il parlait en faisant suivre leur nom latin du nom de son auteur. La chose, qui lui paraît peut-être insignifiante, est extrêmement importante en lichénologie, car c'est une partie des Sciences Naturelles où la synonymie est particulièrement embrouillée et où le même nom n'a pas toujours la même valeur chez les différents auteurs qui l'ont employé.

Je laisse maintenant au lecteur le soin d'apprécier les procédés de DE V. à mon égard, que rien dans ma note de 1931 ne pouvait justifier. Ses violentes attaques, nettement personnelles, enlèvent à sa publication le caractère éminemment scientifique qu'est la sérénité; quant à la manière dont il comprend et pratique la Botanique dans ses écrits, elle n'aurait certainement pas mérité à cette Science le renom de « Science aimable ».

*Rennes, le 25 novembre 1932.*

---